



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 274-2025
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.546

Déposée le : 16.09.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Bichsel (Merligen, Le Centre) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 27.11.2025

N° d'ACE : 205/2026 du 25 février 2026
Direction : Direction de la sécurité
Classification : Non classifié

Le service de sauvetage du lac de Thoune est-il opérationnel ?

En juin, un canot de sauvetage du service de sauvetage du lac de Thoune a chaviré lors d'une opération de sauvetage à Gwatt. Les dégâts matériels se sont élevés à 160 000 francs et il a fallu mettre un terme à l'opération de sauvetage. Heureusement, personne n'a subi de préjudice. Mais la question suivante se pose : les canots de sauvetage utilisés garantissent-ils un sauvetage sûr ? La question est légitime car c'est justement en cas de forte houle qu'ils sont utiles. Après cet incident, le responsable de l'unité d'intervention a été suspendu par le conseil d'administration du service de sauvetage, et une commission d'enquête indépendante a été mise en place. Il est reproché à la direction dudit service de sauvetage son manque de connaissances et de compétences. Étant donné qu'il existe un contrat de prestations entre ce service et le canton, les questions ci-après se posent.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Les canots de sauvetage utilisés sur le lac de Thoune sont-ils appropriés, autrement dit sont-ils parés contre le dessalage en cas de forte houle ou quelles améliorations faut-il envisager en ce qui les concerne ?
2. Le canton a-t-il accès aux résultats de la commission d'enquête et en tire-t-il les bonnes conclusions pour remplir son mandat de prestations ?

Motivation de l'urgence : il faut que le sauvetage sur le lac de Thoune soit opérationnel à tout moment. Or, présentement, il manque un canot de sauvetage (Eiger 2).

Réponse du Conseil-exécutif

1. *Les canots de sauvetage utilisés sur le lac de Thoune sont-ils appropriés, autrement dit sont-ils parés contre le dessalage en cas de forte houle ou quelles améliorations faut-il envisager en ce qui les concerne ?*

Le service de sauvetage du lac de Thoune utilise des canots semi-rigides pour ses opérations (*Rigid Inflatable Boat*). Ceux-ci sont utilisés par des autorités dans le monde entier pour mener des opérations de sauvetage ou de sécurité, car leur structure les rend très stables, sûrs et presque insubmersibles. Bien qu'aucun bateau ne soit complètement impossible à faire chavirer, les canots semi-rigides sont faits pour des interventions en eaux houleuses.

En résumé, le service de sauvetage du lac de Thoune utilise des bateaux adaptés à ses opérations. Aucun changement n'est nécessaire.

2. *Le canton a-t-il accès aux résultats de la commission d'enquête et en tire-t-il les bonnes conclusions pour remplir son mandat de prestations ?*

La Police de la navigation de la Police cantonale bernoise, compétente sur le plan technique, est en contact avec le président du service de sauvetage du lac de Thoune et avec son responsable de la formation. De l'avis de la police de la navigation, la commission d'enquête interne a tiré les bonnes conclusions et pris les mesures qui s'imposent. La police de la navigation accompagne le service de sauvetage et l'assiste dans la formation.

Destinataire

– Grand Conseil